

# Un registre Santé et Sécurité au Travail

est à la disposition de toutes les personnes  
fréquentant habituellement ou occasionnellement  
les locaux de cet établissement (*personnel ou parent d'élève*)

Vous pouvez y noter vos observations  
ou vos problèmes concernant :

- les événements dangereux (accidentel ou santé)
- les risques d'événements dangereux
- l'amélioration des conditions de travail

- Des fiches vierges sont à votre disposition :

*Bureau, salle, accueil de l'établissement, salle des professeurs.....*

- Après avoir complété une fiche, vous la remettrez au référent :

(Prénom et NOM) .....

*Bureau, porte n°, salle :.....*

- La fiche sera numérotée puis ajoutée au registre.

- Au verso de cette fiche, les suites données à votre relevé d'observation seront ensuite notées par le référent.

- Un guide pour la mise en place de ce registre est à votre disposition, sur simple demande auprès de l'assistant de prévention.

Egalement téléchargeable sur le site académique : <http://www.ac-orleans-tours.fr>

Rubrique : Ressources humaines > Santé et sécurité au travail > Registre santé et sécurité au travail